VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-65 **GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CC « NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE » POUR L'EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE POUR LES PARCELLES AL 131 & AL 472 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET AUTORISATION DE SIGNATURE.** Votants : 19 Pour : 16 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention constitutive de groupement de commandes à conclure avec la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA), relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur les parcelles AL 131 et AL 472 à Houlgate — la Ville assurant l'eau potable, NCPA les eaux usées.

Ces réseaux devant être réalisés en tranchée commune, les deux maîtres d'ouvrage souhaitent une réalisation simultanée des travaux, impliquant la passation de marchés de travaux et d'études selon le Code de la Commande Publique ; conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7, cette mutualisation permettra de simplifier la gestion, d'améliorer la réactivité et de réaliser des économies d'échelle. Elle précise que ces travaux permettront de desservir des parcelles actuellement non raccordées au réseau d'eaux usées, et d'assurer la desserte en eaux usées, en eau potable et en défense extérieure contre l'incendie (DECI) du futur projet de construction du bâtiment des jeux du Casino.

Elle indique que la Ville de HOULGATE, disposant des compétences administratives et techniques nécessaires, est désignée coordonnateur du groupement : elle organise l'ensemble de la passation des différents marchés. La commission d'attribution réunit deux représentants élus de la commission d'appel d'offres de NCPA et deux représentants élus de la commission marchés et contrôle des DSP de la Ville de HOULGATE, sous la présidence du représentant du coordonnateur.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-65-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Elle précise que les coûts sont répartis entre les deux collectivités : à parts égales pour la publication, le levé topographique, les études géotechnique et amiante/HAP, la mission SPS, les investigations complémentaires et les contrôles préalables à la réception, sans avance de trésorerie de l'une envers l'autre ; au prorata du coût des travaux pour la maîtrise d'œuvre ; et directement par chaque collectivité pour sa part du marché de travaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
- Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique,
- Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes établi entre la Ville de Houlgate et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur les parcelles AL 131 et AL 472 à HOULGATE,
- Considérant l'intérêt, pour les deux collectivités, de mutualiser la passation des marchés de travaux et d'études rendus nécessaires par la réalisation en tranchée commune de ces réseaux, afin de simplifier la gestion administrative, d'améliorer la réactivité et de réaliser des économies d'échelle,
- Considérant que ces travaux permettront de desservir des parcelles actuellement non raccordées au réseau d'eaux usées, et d'assurer la desserte en eaux usées, en eau potable et en défense extérieure contre l'incendie (DECI) du futur projet de construction du Casino,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité (16 voix pour ; 3 abstentions : Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN) :

Article 1er : Le Conseil Municipal approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes à conclure avec la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur les parcelles AL 131 et AL 472 à HOULGATE.

Article 2 : Le Conseil Municipal désigne la Ville de HOULGATE comme coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Le Conseil Municipal désigne, en qualité de membres de la commission d'attribution du groupement :

- Pour la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Joël MOREL-LEFEVRE et Denis LELOUP,
- Pour la Ville de HOULGATE : Olivier HOMOLLE et Annie DUBOS.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-65-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026